

AA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-249 DU 09 JUIN 2009

portant ratification du traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine et du protocole relatif aux privilèges et immunités de la Banque Centrale et de la convention régissant la Commission bancaire de l'UMOA.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-15 du 25 mai 2009 portant autorisation de ratification du traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine et du protocole relatif aux privilèges et immunités de la Banque Centrale et de la convention régissant la Commission bancaire de l'UMOA.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont ratifiés, les traités de l'Union Monétaire Ouest Africaine, le protocole relatif aux privilèges et immunités de la Banque Centrale et la Convention régissant la commission bancaire de l'UMOA et dont les textes se trouvent ci-joints.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 juin 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 4 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – GCONB 1 – SGG 4 – MEF 4 – AUTRES MINISTÈRES 29 – DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 – DGAE-DGCPE 2 – DPE-INSAE-DLC 3 – UAC-FASEG-ENAM-UNIPAR-ENEAM 5 – IGAA-DCCT-GCONB 3 – CSM 1 JO 1 –.